



Membre de la caisse de garantie
GALIAN
89, rue de la boétie
75008 PARIS

Oraison Immobilier

Transactions - Gestion
Locations - Administration de Biens

16, avenue Abdon Martin
04700 Oraison

Tel. 04 92 79 81 68

Fax 04 92 79 81 86

oraisonimmobilier@orpi.com

www.orpi.com/oraisonimmobilier

Adhérent n° 47410H



HONORAIRES TRANSACTIONS

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	<i>Tranche</i>	<i>T.T.C.</i>	<i>Tranche cumulée</i>
Appartements, villas, cessions de part de société immobilière, viagers (sur la valeur vénale et globale de l'immeuble) et tous biens immeubles à usage d'habitation ou professionnel.	0 - 25.000 €	2.500,00 €	2.500,00 €
	25.001 - 60.000 €	9% max.	5 650,00 € max.
	60.001 - 100.000 €	6% max.	8.050,00 € max.
	Au-dessus	4% max.	
TERRAIN CONSTRUCTIBLE, AGRICOLE		10% max.	
FONDS DE COMMERCE Cession de baux ou parts sociales.	Vendeur Acquéreur	6% 3%	
ESTIMATIONS (hors mise en vente)		A partir de 150 €.	Devis sur demande

Les honoraires sont à la charge du vendeur, comme il est prévu au mandat de vente.

HONORAIRES GESTION - LOCATION

LOCATIONS VIDES ET MEUBLEES NON SAISONNIERES	A la charge du	<i>T.T.C.</i>	
Forfait honoraires d'entremise et de négociation	Bailleur	50 €	
Honoraires de mise en place d'un locataire : 8% du loyer d'un an	Locataire Propriétaire	4% 4%	Honoraires ne pouvant dépasser 8 € du m²
Honoraires d'état des lieux : 4% du loyer d'un an	Locataire Propriétaire	2% 2%	Honoraires ne pouvant dépasser 3 € du m²
BAUX COMMERCIAUX	Locataire	12%	
GESTION, ADMINISTRATION DE BIENS Villas, appartements, maisons (sur le montant des loyers et charges) Option garantie des loyers	Propriétaire Propriétaire	8% 2,90%	

Les honoraires de location (hors baux d'habitation de locaux non meublés) sont à la charge du bailleur ou du preneur, selon ce qui a été prévu au mandat de recherche de locataire et/ou au mandat de recherche d'un bien à louer.

Pour les baux à usage d'habitation de locaux non meublés, les honoraires sont partagés pour moitié entre le bailleur et le locataire.